

Décision n° D2022_131

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

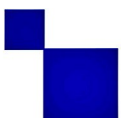
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-11 2° et R2124-2 1°,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021, donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, Directeur général des services,

décide

– D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises pour un accord-cadre multi-attributaire (2 attributaires) à bons de commande d'une durée de quatre ans d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études liées aux agendas d'accessibilité programmés pour les collèges du Département, dont les seuils sont 100 000 euros HT au minimum par attributaire et 500 000 euros HT au maximum pour l'ensemble des attributaires pour la durée du marché ;



Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le



ID : 093-229300082-20221020-D2022_131-AR

- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;
- DE SIGNER le marché correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le



ID : 093-229300082-20221020-D2022_131-AR